



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Paris

Question écrite n° 1744

Texte de la question

M Gilbert Gantier attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'état déplorable dans lequel se trouve l'esplanade du palais de Chaillot à Paris. Ce site, l'un des plus appréciés des touristes en raison de ses vastes proportions et de son caractère d'observatoire sur une très belle vue de Paris, est aussi, par la force des choses, encombré de clochards et de mendiants, de marchands généralement non autorisés à y exercer leur activité, de détritus divers résultant le plus souvent de l'exercice de ces commerces, etc. Il lui demande si, au-delà des appels déjà effectués aux services de police pour rétablir l'ordre dans les cas les plus urgents, il ne conviendrait pas d'engager une réflexion d'ensemble, en liaison avec la ville de Paris, pour aménager la voie publique de manière à réserver un accès ordonné aux cars de touristes qui encombrant souvent de façon abusive la chaussée, et, d'une manière plus générale, pour redonner à ce lieu l'apparence respectable qui devrait être la sienne.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire voudra bien trouver la réponse à sa question portant sur l'entretien du parvis des droits de l'homme au palais de Chaillot dans la réponse à la question écrite n° 518 du 11 juillet 1988. En ce qui concerne la réflexion d'ensemble, en liaison avec la Ville de Paris, pour aménager la voie publique de manière à réserver un accès ordonné aux cars de touristes afin de redonner une apparence respectable à ce lieu, le ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire y est très favorable. Un groupe de travail réunissant le ministère et notamment le conservateur du palais de Chaillot, la préfecture de police et la ville pourrait se réunir à l'initiative de celle-ci, l'Etat n'étant pas propriétaire des chaussées.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1744

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2342